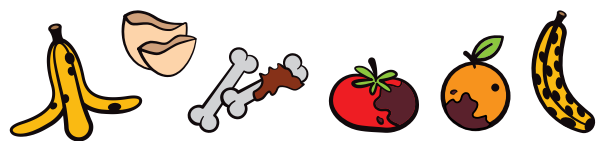


TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LE 11^e, C'EST UTILE ET FACILE !

Comment trier ses déchets alimentaires ?

Vous pouvez déposer vos déchets alimentaires **dans les bornes de tri de votre arrondissement, en vrac ou dans un sac compostable ou kraft :**



Les restes et les préparations de repas qu'ils soient de nature végétale ou animale (épluchures, os, restes de viandes, coquilles, etc.)

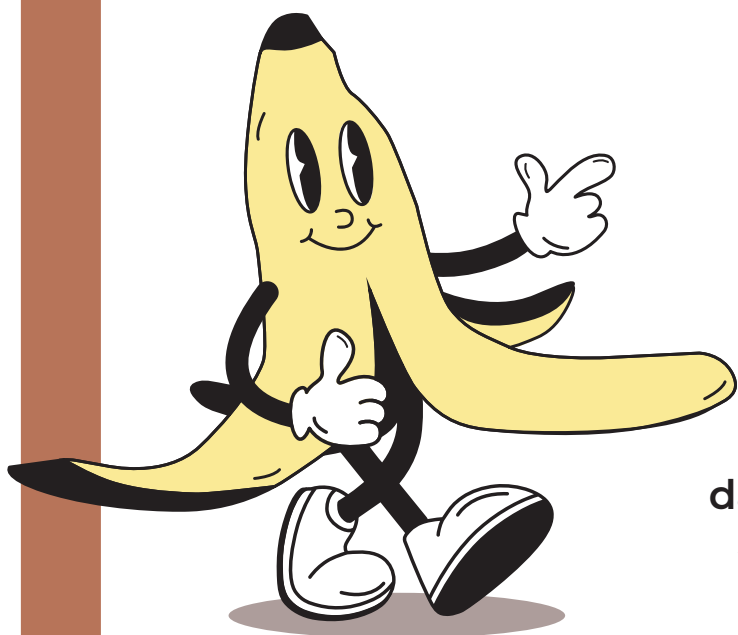
Les produits alimentaires, même périmés, sans leurs emballages



Les sachets de thé et les filtres à café s'ils sont en papier



Les boîtes d'œufs en carton, serviettes en papier et les essuie-tout qui, placés au fond du sac, permettent d'absorber les liquides et d'éviter les mauvaises odeurs



Où déposer vos déchets alimentaires ?

Retrouvez toutes les bornes disponibles dans votre arrondissement sur [Paris.fr](https://paris.fr) ou en flashant le QR Code :



Une fois triés et collectés séparément, les déchets alimentaires permettent de produire à la fois de **l'énergie sous la forme de biogaz** et de la **matière fertilisante** pour enrichir les sols.

Un geste aussi simple qu'utile pour l'environnement !